**[62:A:4]**

**Ordonnance**

[*no du dossier de la cour*]

COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GÉNÉRALE)

MONSIEUR LE [*ou* MADAME LA] Le [*jour*] [*date*]

JUGE [*nom*]

[*intitulé de l'instance*]

[*sceau de la cour*]

JUGEMENT

LA PRÉSENTE REQUÊTE a été entendue aujourd'hui à/au [*adresse du palais de justice*], en présence des avocats de toutes les parties.

APRÈS AVOIR LU l'avis de requête et examiné la preuve déposée par les parties, et après avoir entendu les plaidoiries des avocats des parties,

1. LE TRIBUNAL ORDONNE que soit enregistré à la Cour de l'Ontario (Division générale) à [*lieu*] le jugement en date du [*date*] de la Cour suprême du Nouveau-Brunswick, Division du Banc de la Reine, statuant que les défendeurs [*nom*], [*nom*] et [*nom*] paient au demandeur [*nom*] la somme de ... $ pour les dommages-intérêts, la somme de ... $ pour les intérêts et les dépens liquidés au montant de ... $.

2. LE TRIBUNAL ADJUGE les dépens de la présente requête en faveur du créancier en vertu du jugement dès leur liquidation.

LA PRÉSENTE ORDONNANCE PORTE INTÉRÊT au taux annuel de ... pour cent.

greffier local,

Cour de l'Ontario (Division générale)